

absolu de toute la monnaie du pays demanderaient pour leurs oiseaux, comme monnaie, cent, mille, ou un million de fois plus que leur valeur exacte et naturelle, c'est-à-dire plus qu'ils ne valent comme colibris. Par le monopole de la monnaie, ils seraient donc en possession d'un pouvoir presque absolu sur les biens et le travail de tous les habitants du pays. Il y aurait un détenteur de monnaie pour quatre cent cinquante mille personnes. Ces quatre cent cinquante mille personnes ne pourraient vendre leurs biens ou leur travail qu'au possesseur des colibris, et elles ne pourraient lui vendre qu'aux prix qu'il choisirait. Le possesseur des colibris, connaissant sa puissance sur leurs besoins, n'accepterait de se démunir d'un de ses oiseaux, qu'à la condition de recevoir en échange, cent, mille, ou un million de fois plus qu'il ne vaut réellement. De cette façon, ce prétendu étalon de valeur servirait à mesurer (c'est-à-dire procurer au possesseur) cent, mille, ou un million de fois plus que sa valeur exacte et naturelle.

Naturellement, tous les habitants du pays seraient dépouillés de leurs biens, exception faite des possesseurs des colibris, et de ceux qui pourraient s'arranger pour vivre entre eux, sans vendre leurs biens ou leur travail. Et les cent hommes seraient rapidement les maîtres et les propriétaires de tous les biens du pays. Tous les autres habitants seraient à leur merci, et ils pourraient vivre ou mourir selon le bon plaisir des cent possesseurs de colibris.

Tel serait l'effet de l'établissement d'un monopole de la monnaie, accordé sous prétexte de fixer l'étalon de valeur.

Mais supposons maintenant que, d'un autre côté, les hommes puissent exercer leur droit naturel, d'acheter et de vendre comme monnaie, toute et toutes choses, qu'ils pourraient choisir pour faire leurs transactions. Quel serait le résultat? L'expérience nous enseigne qu'au lieu d'acheter ou vendre les colibris eux-mêmes, ils en achèteraient rarement un. Au contraire, ils achèteraient et vendraient des billets, lettres de change, etc., qui représenteraient peut-être une grande partie des biens du pays. Ces billets lettres de change, etc., seraient nominalement

et légalement payables en colibris, et constitueraient des hypothèques sur les biens des émetteurs. Tout détenteur d'un de ces billets pourrait, s'il le désirait, non seulement demander le remboursement en nature, mais encore l'exiger, et en cas de refus poursuivre devant les tribunaux pour faire rendre un jugement, afin que la quantité de colibris portée sur le billet lui soit remise. Les biens de l'émetteur du billet seraient saisis légalement et vendus pour des colibris, et ces oiseaux seraient ensuite remis au possesseur du billet.

Mais nous savons aussi, que les colibris, une fois remis au possesseur du billet ne vaudraient pas plus, sur le marché, que ce que le billet valait avant la saisie; qu'ils ne permettraient pas d'acheter plus que ce que l'on aurait pu acheter avec le billet; que toute personne ayant quelque chose à vendre préférerait de beaucoup le billet aux oiseaux; et, à moins que le détenteur du billet désire garder les colibris, pour son plaisir ou comme ornements, il aurait fait une mauvaise affaire. Et, même s'il veut garder les oiseaux, il aurait tout aussi bien pu les acheter avec le billet, au même prix et avec moins d'ennui qu'en faisant un procès. En agissant ainsi, le détenteur du billet se ferait tourner en ridicule, pour avoir fait un procès à l'émetteur du billet et lui avoir occasionné des ennuis, afin de se procurer une chose dont il n'avait pas besoin, qui l'embarrassera, dont il ne pourra se défaire que difficilement, et qui ne lui rapportera aucun bénéfice ou avantage.

Comme des hommes raisonnables ne voudraient pas se livrer à des opérations aussi désavantageuses, il est probable qu'au lieu d'acheter et de vendre les colibris, comme monnaie, ils le feraient rarement, excepté les cas où ils voudraient les avoir comme oiseaux. Mais, ils achèteraient et vendraient les billets, chèques, lettres de change, etc., ayant sur le marché la valeur des colibris, les premiers étant plus faciles à garder, manipuler et transporter que les derniers. Les oiseaux garderaient, sur le marché, leur valeur exacte et naturelle en tant qu'oiseaux, et continueraient à servir d'étalons pour déterminer la valeur d'une monnaie, ou d'un